

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le vingt-six septembre deux mille douze, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 19/09/2012

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

**PRESENTS :** Jean-Claude LEBLOIS, Christine RIFFAUD, Hervé VALADAS, Bernard DUMONT, Martine TANDEAU DE MARSAC, Jean-Pierre ESTRADÉ, Pierre LANGLADE, Jean-Pierre MORLON, Paul DUCHEZ, Gérard BARRAUD, Jean-Claude BASSET, Gérard BEAUBIER, Daniel CADET, Catherine CELESTIN, Arlette DEMAR, Roger DESROCHES (en remplacement de Dominique GILLES), Dominique DUNAUD, François ENGELIBERT (en remplacement de Bernard POUSSIN), Catherine GAUTHIER, Valérie GIROIR, Hubert LEHMANN, Edith LERENARD, Michelle MONDIT, Emmanuel POISSON, Bernard POULET (en remplacement de Henri PALA), Marie-Claire RAPAUD-CHATEAUNEUF (en remplacement de Patrick DESCHARLES), Philippe STEYAERT, Sabine VINCENT, Odette WENCLICK (en remplacement de Nadine MAGY)

**EXCUSES :** Béatrice DUFOUR, Alain FAUCHER, Alexandre MAZIN, Monique REIX-BUSSY.

Emmanuel POISSON a été élu secrétaire de séance.

## **2012-113 : BUDGET GENERAL - DECISION MODIFICATIVE N° 03**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

**Vu** l'Arrêté Préfectoral 2010-1679 du 6 août 2010 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

**Vu** la Délibération n° 2012-064 du 12 avril 2012 relative au vote du budget général de la Communauté de Communes de Noblat

**Vu** la Délibération n° 2012-082 du 30 mai 2012 relative au vote de la décision modification n°01 du budget principal de la Communauté de Communes de Noblat

**Vu** la Délibération n° 2012-107 du 12 juillet 2012 relative au vote de la décision modification n°02 du budget principal de la Communauté de Communes de Noblat

Monsieur le Président expose qu'il est nécessaire d'apporter les modifications suivantes au budget général de la Communauté de Communes de Noblat voté le 12 avril 2012 et modifié le 30 mai et 12 juillet 2012.

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES					
Article	Op	Fonc	Libellé	Ajout / Retrait	Nouveau montant
657363		413	Sub. Budget EAN	7 200,00	406 727,00
	022	01	Dép. imprévues	-7 200,00	212 164,00
TOTAL				0,00	

### **Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 29 voix pour, 0 contre, 0 abstention**

Approuve la décision modificative n°03 du budget général de la Communauté de Communes de Noblat conformément au tableau ci-dessus.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le

Certifié exécutoire

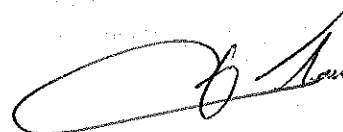
Reçu à la Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS

**Accusé de réception préfecture**

Objet de l'acte : BUDGET GENERAL - DECISION MODIFICATIVE N.03

Date de transmission de l'acte : 03/10/2012

Date de réception de l'accusé de  
réception : 03/10/2012

Numéro de l'acte : 2012-113 ( [voir l'acte associé](#) )

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20120926-2012-113-DE

Date de décision : 26/09/2012

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires